

## Notez-le

### FORMATION /

## Rassembler ses forces en période de crise

La MSA et la chambre d'agriculture de la Drôme organise une formation de trois jours destinée aux exploitants agricoles traversant un contexte de crise, que ce soit en arboriculture, viticulture... Cette formation s'adresse notamment aux personnes ayant besoin de parler des difficultés traversées, en recherche d'appui pour rebondir ou qui ont envie de changement. Elle se déroulera le 26

janvier, le 2 février et le 4 mars dans les locaux du CFPPA de Nyons. Elle permettra notamment aux exploitants concernés de « rassembler leurs forces » et de construire des perspectives d'action. ■

✓ **Renseignements et inscription (avant le 12 janvier) auprès de Sylvie Lamy de la MSA (06 16 16 89 83) ou Murielle Landraut de la chambre d'agriculture (06 25 63 58 84).**

### BOIS DE CHAUFFAGE /

## Attention aux arnaques

France Bois Bûche, marque créée par Fibois France, fait part d'annonces frauduleuses circulant sur le web et plusieurs fournisseurs de bois de chauffage victimes d'usurpation d'identité. « Certaines offres sur la plateforme Leboncoin, le Marketplace de Facebook et même parfois sur des sites de vente en ligne peuvent déifier toute concurrence. Mais il ne faut pas s'y laisser prendre car bien qu'attractives, ces annonces sont souvent frauduleuses, prévient France Bois Bûche. En période de chauffe, les professionnels vendent rarement du bois de chauffage à moins de 70 €/m<sup>3</sup>. De plus, gardez à l'esprit qu'un professionnel du bois de chauffage ne vous fera jamais payer votre commande avant sa livraison. Si c'est le cas, vous avez probablement affaire à un arnaqueur. »

Les arnaqueurs créent de faux sites internet ou profils sur les réseaux sociaux et vont même jusqu'à modifier la fiche d'établissement Google du fournisseur afin d'y glisser leur numéro de téléphone ou leur adresse mail, explique France

Bois Bûche. « Pour éviter ces arnaques, pensez à vérifier le numéro de téléphone de votre fournisseur sur les Pages Jaunes ou sur le site franceboisbuche.fr si ce fournisseur appartient à la marque. Et évitez de commander par mail afin d'être sûr d'échanger avec le bon interlocuteur. » ■

✓ **Si vous avez un doute, n'hésitez pas à contacter France Bois Bûche (www.franceboisbuche.fr/contacts).**



©Pixabay

### PROTECTION DES TROUPEAUX /

## Deux loups abattus en Drôme

Un loup mâle subadulte, en situation d'attaque sur un troupeau ovin d'un éleveur de la commune d'Eygalayes, sur la montagne de Palle, a été prélevé dans la soirée du 19 décembre dernier dans le cadre d'un tir de défense renforcé réalisé par l'éleveur. Et dans la soirée du 23 décembre, c'est une louve en situation d'attaque sur un troupeau ovin d'un éleveur de la commune d'Oriol-en-Royans qui a été prélevée. Ainsi, à la date du 23 décembre, 203 loups

avaient été abattus en France depuis le début de l'année, dont 16 en Drôme, ceci dans le cadre de l'arrêté du 23 octobre 2020 fixant un plafond national de 209 spécimens prélevables. « Ces tirs sont intervenus en complément des mesures de prévention contre la prédation du loup mises en œuvre par les éleveurs pour la protection de leurs troupeaux domestiques, alors qu'ils avaient subi plusieurs attaques depuis le début de l'année », a précisé la préfecture de la Drôme. ■

### AIDE À LA PROTECTION DES TROUPEAUX /

## Un décret fixe le régime de sanction

Un décret paru au Journal officiel le 28 décembre fixe le « régime de sanction applicable à l'aide à la protection des troupeaux et des exploitations contre la prédation du loup et de l'ours ». Il s'agit d'adapter les « dispositions transversales » de la nouvelle programmation de la Pac (2023-2027) à cette aide. Dans le détail, l'aide est totalement « retirée » si le demandeur ne respecte pas les « engagements généraux » listés dans un précédent arrêté du 30 décembre 2022 (tenue du cahier de pâturage, élaboration d'un schéma de protection, etc.). Le non-respect des « engagements spécifiques » liés à un moyen de protection en particulier provoque, lui, le retrait

de l'aide « pour le seul type de dépense concerné ». Par ailleurs, l'aide peut être réduite si un contrôle montre une différence avec les déclarations portant sur « la taille du troupeau, la durée ou le lieu de pâturage ou le mode d'élevage ». Les modalités de ces contrôles ont été définies par un arrêté également paru le 28 décembre. L'aide à la protection peut financer du gardiennage ou de la surveillance des troupeaux ovins et caprins, des investissements matériels (clôtures), immatériels (analyses de vulnérabilité) ou liés aux chiens de troupeau. Elle a représenté une enveloppe de 32,7 M€ pour le loup en 2022. ■

### JUSTICE / En recherche d'agriculteurs

La Cour d'appel de Grenoble manque d'experts dans toutes les disciplines. Le 11 janvier, le palais de justice de Grenoble organise une réunion d'information destinée aux professionnels qui peuvent jouer un rôle d'experts. En particulier les agriculteurs et éleveurs disposant d'une expérience professionnelle confirmée. Si vous êtes intéressés, merci de prendre contact avec Rémy Perthet, vice-président de la Compagnie des experts de justice de Grenoble au 06 75 24 95 90.

### CIRCULATION ROUTIÈRE / Travaux sur la route du col de cabre

Le Département de la Drôme a entrepris depuis novembre des travaux de drainage des eaux souterraines entre le village de Beaurières et le col de Cabre, sur la RD 93. Pour stabiliser un glissement de terrain, le Département va installer un drain d'environ 175 m. En raison de la complexité de l'opération et de la profondeur de la tranchée, le chantier initialement prévu jusqu'au 22 décembre reprendra du lundi 8 janvier au vendredi 2 février. Pendant la durée des travaux, la route sera totalement fermée à la circulation du lundi 8 h au vendredi 17 h et rouvrera les week-ends. À partir du 8 janvier, un itinéraire de déviation sera mis en place par la RD94, afin de rejoindre le département des Hautes-Alpes.

### CONSEIL STRATÉGIQUE / Un délai supplémentaire accordé jusqu'en 2027

Un décret publié au Journal officiel le 28 décembre instaure une période transitoire pendant laquelle les utilisateurs professionnels de pesticides disposent d'un délai de douze mois, non renouvelable, pour fournir l'attestation de conseil stratégique (CSP) lors d'une demande de renouvellement du Certiphyto. Pour rappel, la loi Egalim a institué en octobre 2018 l'obligation d'un conseil dit stratégique lors du renouvellement du Certiphyto à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, dans le cadre de la séparation du conseil et de la vente des produits phytosanitaires. « Trois ans après l'entrée en vigueur de la réforme, le déploiement du conseil stratégique reste limité sur le terrain », constate le ministère de l'Agriculture dans un communiqué du 29 décembre. Comme attendu, le gouvernement a donc « décidé d'adapter le calendrier de mise en œuvre du dispositif ». En métropole, la période transitoire s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2027, et dans les régions ultrapériphériques jusqu'au 31 décembre 2028. Dans un premier temps, les agriculteurs renouvelant leur Certiphyto en 2024 et en 2025 seront prioritaires pour solliciter le conseil stratégique et bénéficier du délai supplémentaire le cas échéant. Avant la fin de validité de leur Certiphyto provisoire, ils devront fournir leur attestation de conseil stratégique pour pouvoir obtenir sa prolongation. ■

## Agenda

### MARDI 9 JANVIER

#### AG de secteur caprins Adice

Adice organise une assemblée générale de secteur pour la filière caprine le mardi 9 janvier de 9 h 30 à 16 h 30 à la MFR de Divajeu.

XR REPRO

Innovons l'avenir

Rendez-vous à 10H00 pour le café, suivi de nos échanges et du repas...

le 10/01/24

Salle culturelle, 1 place du Moulin du Roy  
07100 ST MARCEL LES ANNONAY

L'après-midi, on parle Technique & génétique...

AU GAEC DE BONTEMPS  
07 SAVAS

10:01:20:24

REC

## Annonces légales et judiciaires



### BISCUITERIE DE PROVENCE

SAS au capital de 80 000 €  
Siège social : ZA Les Grands Prés  
26110 ST MAURICE SUR EYGUES  
382 381 366 RCS ROMANS

Il résulte de l'AGE du 04.10.2023 que le capital social a été réduit de 11 670,83 € pour le ramener de 80 000 € à 68 329,17 € par voie de rachat et d'annulation de 6 033 actions. Le Président a constaté en date du 14.12.2023 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date. Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL  
Ancienne mention : le capital social est fixé à 80 000 €.  
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 68 329,17 €.  
- le capital social a été augmenté de 11 670,83 € par incorporation de réserves pour être porté de 68 329,17 € à 80 000 € par création de 6 033 actions.  
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

### TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE PROCÉDURES COLLECTIVES N° RG 23/03415 N° Portalis DBXS-W-B7H-H6UC

Le Tribunal judiciaire de VALENCE, statuant en matière civile par jugement du 20 décembre 2023 a prononcé le redressement judiciaire de :

Nom et raison sociale :  
**Monsieur Johan SERRET**  
Ferme des Oliviers  
26110 MIRABEL AUX BARONNIES

N° SIREN : 410 373 526  
Activité : Exploitant agricole

Mandataire judiciaire :  
SELARL SBCMJ  
Me Bruno CAMBON  
19 avenue Victor Hugo  
26000 VALENCE

Date de cessation des paiements :  
23 novembre 2023

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication au BODACC auprès du mandataire judiciaire.

Le Greffier

### Avis d'aménagement de régime matrimonial

Acte de Me Quentin SORREL, notaire à TAIN L'HERMITAGE (26600), 37 rue Jules Nadi, en date du 21 décembre 2023 sur la requête de :

Monsieur Pierre Philippe GAUTHIER, né à ROANNE (42300), le 18 mars 1956 et Madame Myriam HUGUET-MANGE, née à LYON 2<sup>EM</sup> ARRONDISSEMENT (69002), le 27 novembre 1961, demeurant ensemble à TAIN L'HERMITAGE (26600), 6 chemin de l'Hermitage, mariés sous le régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de TAIN L'HERMITAGE (26600), le 30 juin 1984, non modifié depuis.

**Sont convenus, dans l'intérêt de la famille, d'aménager leur régime de la communauté de biens réduite aux acquêts en transférant de la masse des biens propres appartenant à Monsieur Pierre GAUTHIER à la masse des biens communs le bien sis sur la commune de TAIN L'HERMITAGE (26600), cadastré Section L, numéro 498, pour 2a61ca. Ce transfert est effectué sans indemnités.**

Opposition chez le notaire dans le délai de trois mois à compter de la publication.

Pour insertion.  
Me Quentin SORREL,  
notaire.

### TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE PROCÉDURES COLLECTIVES N° RG 23/03462 N° Portalis DBXS-W-B7H-H6YM

Le Tribunal judiciaire de VALENCE, statuant en matière civile par jugement du 20 décembre 2023 a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de :

Nom et raison sociale :  
**Madame Myriam KHMATOUCH**  
**divorcée RIVADOSSI**  
7 rue Paul Loubet  
26200 MONTEILIMAR

N° SIREN : 529 383 390  
Activité : Infirmière libérale

Mandataire judiciaire :  
Me Philippe SERRANO  
350 avenue Victor Hugo  
26000 VALENCE

Date de cessation des paiements :  
30 novembre 2023

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication au BODACC auprès du mandataire judiciaire.

Le Greffier

Retrouvez la suite des annonces légales en page 18

# Annonces légales et judiciaires (suite)

Par arrêté interministériel du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021, les annonces légales et judiciaires ont une tarification au caractère, soit 0,189 euro HT le caractère en 2024. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les annonces judiciaires et légales seront majoritairement tarifées au forfait. S'ajoutent aux forfaits déjà en cours - pour les immatriculations, cessations, procédures collectives, changement de patronyme - les forfaits pour les modifications de la vie des entreprises (transfert de siège, changement d'associés, etc.) Les autres annonces (modifications multiples de la vie des entreprises, avis et enquêtes, marchés publics, ...) restent tarifées au caractère. Toutes ces évolutions tarifaires seront confirmées par décret. Le tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

Confiez-nous vos annonces légales et judiciaires, avis d'enquêtes publiques, annonces administratives...  
Béatrice et Nathalie sont à votre service...  
une adresse mail à votre service :  
✉ [legales@agriculture-dromoise.fr](mailto:legales@agriculture-dromoise.fr)

Journal habilité à publier  
les annonces légales  
sur toute la Drôme

Edition PRINT  
Parution le jeudi  
Bouclage mardi 17 h

Edition SPEL  
[www.agriculture-dromoise.fr](http://www.agriculture-dromoise.fr)  
Parution à la date souhaitée  
Mise en ligne immédiate

## R.A.I.M. CONCEPT

Société à responsabilité limitée  
au capital de 1 000 euros  
Siège social : 16 lotissement le Moulin  
26600 CHANTEMERLE LES BLES  
903 675 718 RCS ROMANS

Aux termes d'une délibération en date du 27 décembre 2023, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Mounir CHEURFI, demeurant 17 rue du Chalon 26260 CLERIEUX, pour une durée illimitée.  
Pour avis  
La Gérance

## DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : RJS26

Forme : SAS société en liquidation.  
Capital social : 150 euros.  
Siège social : Quartier LES PLOTS,  
26160 LA BEGUDE DE MAZENC,  
814 957 205 RCS de Romans.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 septembre 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2023. Monsieur ROMAIN ONCINS, demeurant LES PLOTS 26160 La Begude de Mazenc a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.  
Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

## DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination :  
AUTOUR DU JARDIN 26.

Forme : SARL société en liquidation.  
Capital social : 1000 euros.  
Siège social : 270 Chemin DES PLOTS,  
26160 LA BEGUDE-DE-MAZENC,  
751 046 418 RCS de Romans.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 septembre 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2023. Monsieur ROMAIN ONCINS, demeurant LES PLOTS 26160 La Begude de Mazenc a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.  
Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2024, à MONTEILIMAR.

Dénomination : ADAM.  
Forme : Société civile immobilière.  
Siège social : 11 RUE DU ROSSIGNOL,  
26700 Pierrelatte.

Objet : LA GESTION D'UN PATRIMOINE IMMOBILIER.  
Durée de la société : 99 année(s).  
Capital social fixe : 1000 euros  
Montant des apports en numéraire : 1000 euros.

Cession de parts et agrément : les parts sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en assemblée générale.

Gérant : Monsieur OMAR TABOUDA, demeurant 11 RUE DU ROSSIGNOL, 26200 Montélimar.  
La société sera immatriculée au RCS de Romans.

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 19 décembre 2023, à MONTEILIMAR.

Dénomination : AGRI BOUTHOUYAK.  
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Siège social : 4 RUE ANDRE BOYER,  
26200 MONTEILIMAR.

Objet : SOUTIEN AUX CULTURES.  
Durée de la société : 99 année(s).  
Capital social fixe : 500 euros divisés en 50 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : les parts sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en assemblée générale.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés :  
Président : Monsieur ABDELLATIF BOUTHOUYAK 4 RUE ANDRE BOYER 26200 MONTEILIMAR.  
La société sera immatriculée au RCS ROMANS.

## Société Coopérative Agricole CAVE DE ST PANTALEON LES VIGNES

1 Route de Nyons  
26770 ST PANTALEON LES VIGNES  
Siret 301 169 546 000 19  
N° Agrément 1102 B

Vous êtes invités à assister à l'assemblée générale ordinaire de la cave qui aura lieu le :

JEUDI 25 JANVIER 2024 à 17 HEURES  
dans la salle communale  
de ROUSSET LES VIGNES

### Ordre du jour :

- Rapport du conseil d'administration, examen des comptes, rapports du Commissaire aux Comptes, approbation des comptes clos au 31 juillet 2023
- Quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat
- Renouvellement des membres du conseil d'administration
- Constatation de la variation du capital social
- Approbation de l'indemnité compensatrice du Conseil d'Administration
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les interventions réglementées et décisions à cet égard.
- Pouvoirs à donner
- Questions diverses

Les coopératrices et coopérateurs désireux de se porter candidat au sein du conseil d'administration sont priés d'en faire la demande DIX JOURS francs avant l'assemblée générale, auprès de la cave par lettre recommandée avec accusé réception (art.22 des statuts). Les comptes de la SCA sont à votre disposition pour consultation au siège de la coopérative à partir du 15<sup>ème</sup> jour précédant l'assemblée générale (art.35 des statuts). En application de l'article L521-3-1 du code rural et de la pêche maritime, modifié par l'ordonnance du 24 avril 2019, le conseil d'administration doit vous communiquer des informations, attestées par le commissaire aux comptes que vous trouverez jointes à votre convocation individuelle adressée par courrier.

LE PRESIDENT,  
Jean François JULIAN



## EARL LES GRANDS PREAUX

Exploitation Agricole  
à Responsabilité Limitée  
Société civile au capital de 7 500 €  
Siège social : 4106 Route de Valréas  
Chez Mme et Mr Lilian DE ZANET  
26110 VINSOBRES  
391 241 015 RCS ROMANS

## AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes du PV AGE en date du 20 décembre 2023, les associés ont pris acte de la démission de Mr Lilian DE ZANET de ses fonctions de gérant à compter du 31 décembre 2023. La gérance est désormais assurée par Mme Catherine DE ZANET et Mme Carole DE ZANET, cogérants maintenus. Inscription modificative au RCS de ROMANS.

Pour avis,  
La gérance



## EARL DOMAINE BAUDE

EARL au capital de 7 622,45 EUR  
Siège social : 105 Chemin de la Richardière  
L'Artillerie 26120 CHATEAUDOUBLE  
380 998 245 RCS ROMANS

## AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes du PV AGE du 30/11/2023, l'assemblée générale a décidé de dissoudre par anticipation la société à compter du 30/11/2023 et de désigner comme liquidateur M. Michel BAUDE demeurant 26120 CHATEAUDOUBLE, 105 Chemin de la Richardière, L'artillerie. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Inscription modificative au greffe du Tribunal de commerce de ROMANS.

Pour avis,  
Le liquidateur

A titre de rectificatif de l'insertion légale parue le 28/09/2023, il est précisé que l'opposition sur le prix de cession du fonds de commerce de la SAS MALKO LINGE (RCS ROMANS 812 759 942) est reçue en l'étude de la SELARL BERTHELOT & ASSOCIES liquidateur judiciaire 46 avenue Duchesne 26100 ROMANS SUR ISERE.



## ASSOCIATION DE GESTION ET DE COMPTABILITÉ CERFRANCE DRÔME VAUCLUSE

30 rue Frédéric Chopin - 26000 VALENCE  
Inscrite à l'Ordre des Experts Comptables  
d'Auvergne Rhône-Alpes  
et de Marseille PACA  
Tél : 04 75 78 11 11 -  
courriel : [contact@2684.cerfrance.fr](mailto:contact@2684.cerfrance.fr)  
Inscrite à la Préfecture de Valence  
sous le n°  
W263002081

## AVIS DE PROJET DE FUSION

L'ASSOCIATION AGC ISERE (Association absorbante) dont le siège social est sis 122 rue du Rocher de Lorzier, 38430 MOIRANS, déclarée à la Préfecture de l'Isère et enregistrée sous le numéro RNA W381000504, identifiée au répertoire SIREN sous le n° 388 577 660, qui a pour objet d'exercer l'activité d'expertise comptable et d'apporter conseil et assistance en matière de gestion conformément aux dispositions de l'ordonnance du 19 septembre 1945 modifiée par l'ordonnance n° 2004-279 du 25 mars 2004, de réaliser toutes les prestations de services dans tous les domaines concernant la gestion et l'accompagnement des entreprises et organismes adhérents, notamment agriculteurs, dans le respect de la réglementation en vigueur ainsi que toute action de formation.

L'activité s'adresse à ses adhérents permanents et occasionnels.  
Elle a un rôle moteur dans le développement des territoires.

Elle peut détenir des participations financières et plus généralement, elle réalise toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, en rapport avec son objet, de nature à favoriser son développement à condition de respecter les activités mentionnées à l'article 2 et au septième alinéa de l'article 22 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Et L'ASSOCIATION AGC CERFRANCE Drôme Vaucluse (Association absorbée) dont le siège social est sis 30 rue Frédéric Chopin, 26000 Valence, déclarée à la Préfecture de la Drôme et enregistrée sous le numéro RNA W263002081, identifiée au répertoire SIREN sous le n° 779 464 619, qui a pour de réaliser toutes les prestations de services dans tous les domaines concernant la gestion et l'accompagnement des entreprises et organismes adhérents dans le respect de la réglementation en vigueur ainsi que toute action de formation. Notamment d'exercer l'activité d'expertise comptable et apporter conseil et assistance en matière de gestion conformément aux dispositions de l'ordonnance du 19 septembre 1945 modifiée par l'ordonnance n° 2004-279 du 25 mars 2004. L'activité de l'AGC s'adresse à ses adhérents permanents et occasionnels.

L'AGC a un rôle moteur dans le développement des territoires.  
Elle peut détenir des participations financières et plus généralement, elle réalise toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, en rapport avec son objet, de nature à favoriser son développement à condition de respecter les activités mentionnées à l'article 2 et au septième alinéa de l'article 22 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Ont établi un projet de fusion par voie d'absorption,  
l'association ABSORBEE faisant apport à l'association ABSORBANTE de la totalité de son actif évalué à 5 628 704 €, à charge de la totalité de son passif évalué à 4 235 319 €, soit un apport net d'un montant de 1 393 385 €.

Le projet de fusion a été arrêté le 6 décembre 2023 par les deux Associations. Les assemblées générales sont prévues : le 22 février 2024 pour l'AGC Drôme Vaucluse et, pour l'AGC Isère, le 7 février 2024 sur première convocation et le 23 février 2024 en l'absence de quorum.

Il sera visé par un commissaire à la fusion en application du Décret n°2015-1017 du 18 août 2015 (JO du 20).

L'opération de fusion prendra effet d'un point de vue comptable, fiscal et juridique au 30 septembre 2023 à minuit.  
Conformément aux dispositions de l'article 9 bis II de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, l'approbation de la fusion emportera adhésion automatique à l'association ABSORBANTE des adhérents présents à la date de réalisation de la fusion de l'association ABSORBANTE, sans formalisme et sans qu'il y ait lieu de verser un droit d'entrée.

L'association ABSORBANTE s'engage en outre à reprendre tous les engagements et obligations de l'association ABSORBEE, mais également à poursuivre son activité subsistante à la date de réalisation de la fusion.

L'association ABSORBEE sera dissoute par l'effet de la réalisation de la fusion.

## TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination :  
LAMBROIS FINANCIERE.

Forme : SARL.  
Capital social : 5000 euros.  
Siège social : QUARTIER LE BELVEZET,  
07700 SAINT MARCEL D'ARDECHE,  
790 421 739 RCS d'Aubenas.

Aux termes de l'AGE en date du 23 décembre 2023, les associés ont décidé, à compter du 23 décembre 2023, de transférer le siège social à 83, Rue Jean-Baptiste Agricole Péru, 26200 Montélimar.

Modification de l'article 4 des statuts.  
Gérant : Monsieur Arnaud LAMBROIS, demeurant 83, Rue Jean-Baptiste Agricole Péru, 26200 Montélimar.  
Radiation du RCS d'Aubenas et immatriculation au RCS Romans.

Le Greffier

TRIBUNAL JUDICIAIRE  
DE VALENCE DEUXIEME CHAMBRE  
PROCÉDURES COLLECTIVES  
N° RG 22/03283  
N° Portalis DBXS-W-B7G-HSFA

Le Tribunal judiciaire de VALENCE, statuant en matière civile par jugement du 20 décembre 2023 a homologué le plan de redressement par continuation de :

Nom et raison sociale :  
Monsieur Patrick GALLAUD  
4 Le Plan  
26560 VERS SUR MEOUGE

N° SIREN : 810 260 109  
Activité : Exploitant agricole

Commissaire à l'exécution du plan :  
Maître Philippe SERRANO  
350 avenue Victor Hugo  
26000 VALENCE

Le Greffier

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE  
PROCÉDURES COLLECTIVES  
N° RG 23/03412  
N° Portalis DBXS-W-B7H-H6T6

Le Tribunal judiciaire de VALENCE, statuant en matière civile par jugement du 20 décembre 2023 a prononcé le redressement judiciaire de :

Nom et raison sociale :  
Monsieur Francis BOREL  
520 route de Die  
26410 CHATILLON EN DIOIS

N° RCS ou RM : Non inscrit  
Activité : exploitant agricole

Mandataire judiciaire :  
Me Philippe SERRANO  
350 avenue Victor Hugo  
26000 VALENCE

Date de cessation des paiements :  
23 novembre 2023

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication au BODACC auprès du mandataire judiciaire.

Le Greffier

TRIBUNAL JUDICIAIRE  
DE VALENCE DEUXIEME CHAMBRE  
PROCÉDURES COLLECTIVES  
N° RG 22/03316  
N° Portalis DBXS-W-B7G-HSJA

Le Tribunal judiciaire de VALENCE, statuant en matière civile par jugement du 20 décembre 2023 a homologué le plan de redressement par continuation de :

Nom et raison sociale :  
Association IMPRIMERIE MISSION  
EVANGELIQUE DES ALPES FRANCAISES  
1435 chemin de la Colline  
26160 LA BEGUDE DE MAZENC

N° SIREN : 781 621 149  
Activité : imprimeur et routeur

Commissaire à l'exécution du plan :  
Me Alain NIOGRET  
SELARL BCM  
40 rue de Bonnel  
69003 LYON 03

Le Greffier

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE  
PROCÉDURES COLLECTIVES  
N° RG 23/03413  
N° Portalis DBXS-W-B7H-H6T7

Le Tribunal judiciaire de VALENCE, statuant en matière civile par jugement du 20 décembre 2023 a prononcé le redressement judiciaire de :

Nom et raison sociale  
E.A.R.L. ABF  
Quartier Ombre  
26410 CHATILLON EN DIOIS

N° RCS ROMANS : 518 845 771  
Activité : culture de la vigne

Mandataire judiciaire :  
Me Philippe SERRANO  
350 avenue Victor Hugo  
26000 VALENCE

Date de cessation des paiements :  
23 novembre 2023

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication au BODACC auprès du mandataire judiciaire.

LE GREFFIER

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE  
PROCÉDURES COLLECTIVES  
N° RG 23/03546  
N° Portalis DBXS-W-B7H-H7EJ

Le Tribunal judiciaire de VALENCE, statuant en matière civile par jugement du 20 décembre 2023 a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de :

Nom et raison sociale :  
Monsieur Maxime DELEUIL  
3057 route de St Gervais  
26740 SAUZET

N° SIREN : 919 972 331  
Activité : Arts du spectacle vivant

Mandataire judiciaire :  
SELARL SBCM  
Me Bruno CAMBON  
19 avenue Victor Hugo  
26000 VALENCE

Date de cessation des paiements :  
11 décembre 2023

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication au BODACC auprès du mandataire judiciaire.

LE GREFFIER

une adresse mail à votre service :  
✉ [legales@agriculture-dromoise.fr](mailto:legales@agriculture-dromoise.fr)